

# Résolutions

## Résolution n°2

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

Pour le Service Général :

Affectation du résultat du 30/06/2019 aux Réserves de Gestion : 29 211 €

Transfert des Réserves de Gestion aux Réserves Immobilisées : + 5 122 €

Transfert des Réserves du Projet Associatif aux Réserves de Gestion : 87 744 €

Pour le Service Dégâts :

Affectation de l'insuffisance du 30/06/2019 aux Réserves Dégâts : - 1 009 652 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves Dégâts : 3 451 €